

BTSA génie des équipements agricoles

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

LEGTA HECTOR SERRES
SARRAUTE Sophie
05.58.98.70.93
cfa.landes@educagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4
européen)

Conditions d'accès :

* Avoir entre 16 et 29 ans révolus (pas de
limite d'âge en situation de handicap) autres
conditions : nous contacter.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

Le technicien supérieur en GDEA est un spécialiste des équipements et des installations de production agricole. Il connaît les matériels mécaniques classiques pour la culture ou l'élevage (appareils de traction, véhicules agricoles, installations de traite) ainsi que les bâtiments actuels d'élevage, les serres et les dispositifs de conditionnement d'air et de chauffage. Il maîtrise l'utilisation des équipements d'entretien de l'espace rural et des machines et matériels de transformation des produits agricoles. Une part importante de la formation est consacrée à la connaissance technique des agroéquipements et à la maîtrise du langage du technicien (dessins, graphiques). À cela s'ajoutent des enseignements en droit, législation, économie, gestion et négociation commerciale

Contenu et modalités d'organisation

En plus des enseignements généraux (français, informatique, sciences économiques, sociales et de gestion y compris gestion commerciale ...), la formation comporte des enseignements professionnels : sciences et techniques des équipements / agroéquipements (7 heures 30 minutes hebdomadaires en 1re et 2e année) agronomie (1 heure 15 minutes hebdomadaires en 1re et 2e année) zootechnie (30 minutes hebdomadaires en 1re et 2e année) module d'initiative locale (MIL) (1 heure 30 minutes hebdomadaires en 1re et 2e année) Sous statut scolaire, l'élève est en stage pendant 12 à 16 semaines dont 10 prises sur la scolarité réparties sur les deux années. Effectuées dans plusieurs organisations ou structures du secteur des agroéquipements, ces stages permettent d'observer et d'analyser l'activité et le fonctionnement de diverses entreprises d'accueil. Pour nourrir son projet professionnel, le stagiaire doit aborder un maximum de situations professionnelles significatives.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

Validation(s) Visée(s)

BTSA génie des équipements agricoles - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

Et après ?

Suite de parcours

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle. Toutefois les titulaires du BTSA sont de plus en plus nombreux à continuer leurs études. Ils peuvent acquérir une compétence complémentaire en préparant un certificat de spécialisation agricole ou un second BTSA

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00268873	du 01/09/2021 au 07/07/2023	Mugron (40)	CFA AGRICOLE ET HORTICOLE DES LANDES		Non éligible	 
00268874	du 01/09/2022 au 05/07/2024	Mugron (40)	CFA AGRICOLE ET HORTICOLE DES LANDES		Non éligible	 
00337780	du 01/09/2023 au 04/07/2025	Mugron (40)	CFA AGRICOLE ET HORTICOLE DES LANDES		Non éligible	

00337781

du 01/09/2023 au
04/07/2025

Mugron (40)

**CFA AGRICOLE ET
HORTICOLE DES
LANDES**

Non
éligible



00422873

du 01/09/2024 au
30/06/2026

Mugron (40)

**CFA AGRICOLE ET
HORTICOLE DES
LANDES**

Non
éligible



00533359

du 08/09/2025 au
30/06/2027

Mugron (40)

**CFA AGRICOLE ET
HORTICOLE DES
LANDES**

Non
éligible

